



### 1) Crise sanitaire

\* 41 cas avérés : 4 au SIE de Melun, 4 à la DOE et 6 à Noisiel où le nettoyage et la désinfection du service doivent être effectués (étude de la direction sur ce point). 6 cas contacts

Pas de cluster

\* Mise à disposition de masques FFP2 pour les personnes exposées, la DDFIP 77 en a récupéré 2400 qui ont prioritairement été distribués aux agents nomades (vérificateurs- géomètres, huissiers, conseillers décideurs locaux, mais aussi aux accueils des SIP et autres)

Pour le moment 1500 masques ont été distribués, il en reste 900 en stock.

\* Pas d'acquisition des autotests.

### 2) Télétravail

A ce jour, il est recensé 140 personnes sans télétravail par manque d'équipements ou parce que la mission n'est pas télétravaillable.

La mesure des 3 jours de télétravail obligatoire est reconduite pour 2 semaines jusqu'au 2 février

2 postes qui étaient recensés sans télétravailleur, en ont finalement quelques uns (Nemours et Bassée montois)

### 3) Vigiles

Reconduits pour Meaux et la trésorerie Amendes. Pour ce site, la Direction s'est félicitée de l'efficacité du vigile et de la nouvelle hiérarchie.

Des vigiles seront embauchés lors de la campagne de déclarations pour les autres sites.

### 4) Mutations

il y a eu 12 mutations sur les 44 qui concernent les relocalisations. Selon la Direction, seulement 6 postes (1 A et 5 B) sont réellement impactés par ces relocalisations de cette année.

Les agents dont les postes ont été supprimés, ont tous été destinataires d'un message de la Direction les informant de la suppression de leur emploi.

### 5) Evaluation professionnelle 2022

La campagne d'évaluation est anticipée cette année et démarrera le 24 janvier jusqu'au 14 mars pour les agents A B C. La campagne se déroulera dans le respect des règles sanitaires (port du masque et distanciation), également et si nécessaire, elle pourra se dérouler en visio ou par téléphone.

L'application Eden rh sera remplacée par une autre qui ne concernera que les A+ pour 2022. Son déploiement pour tous les grades sera prévu en 2023.

### 6) Questions diverses

La Cgt a fait remarquer que certains chefs de service demandent aux agents dont les enfants sont placés cas contact ou cas positif, de déposer des journées garde d'enfants malades au lieu d'ASA 30.

La Direction a rappelé que l'ASA 30 est « la norme » et a indiqué de lui faire remonter les cas où les chefs n'appliquent pas les mesures concernant le télétravail ou les ASA 30.

La Direction a indiqué qu'une réflexion était engagée depuis le 13/01 au sujet de l'accueil. Pour répondre à la CGT qui a demandé à avoir des précisions sur ce point, la Direction nous a informé que, suite à ces réflexions, les OS seront conviées à un groupe de travail mais sans donner de date.

Sauf urgence, prochaine audio vendredi 4 février 2022